

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

GUEST HOUSE
FENOUE
Appartements & Chambres meublés
☎ 98 90 46 40

PALAIS DES GOUVERNEURS À PORTO-NOVO

P. 03



Les députés adoptent une nouvelle loi sur les ordres nationaux

SITUATION DE L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DE PARAKOU

P. 08

Le gouvernement convainc les députés



APRÈS LA DÉCLARATION DES IMAMS

P. 05



L'Union Islamique du Bénin réagit

La déclaration des Imams continue de susciter des réactions. Après la déclaration des Imams, l'Union islamique du Bénin (Uib), par la voix de son secrétaire général, a réagi pour apporter des clarifications.

PASSATION DE CHARGE AU PARLEMENT

P.02

Myriane LEGBA et Sagui KOUSSERE officiellement installés dans leurs nouvelles fonctions

NOUVELLE LOI SUR L'URBANISME AU BÉNIN

P.04

Les infractions et les sanctions prévues par la loi

CEP 2024 AU BÉNIN

P.09

Les résultats seront disponibles ce vendredi (Voici comment les consulter en ligne)



PROMUS RESPECTIVEMENT SECRÉTAIRE PERMANENTE DU CAUCUS DES FEMMES PARLEMENTAIRES
ET CHEF DU SERVICE DE LA RADIODIFFUSION HÉMICYCLE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Myriane Houénou Légba et Sagui Kousséré officiellement installés dans leurs nouvelles fonctions

Sous la houlette de Mathieu AHOUANSOU, Directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale, la salle polyvalente Antoine Kolawolé IDJI au Palais des Gouverneurs a abrité dans la matinée de ce lundi 24 juin 2024 la cérémonie consacrant la passation de charges d'une part entre Philippe ADENIYI, chef du service de la radiodiffusion Hémicycle sortant et Sagui KOUSSÉRÉ et d'autre part entre Carole IKOAFÈ, secrétaire permanente du Caucus des femmes sortant et Myriam HOUENOU LEGBA en présence de l'he Djamilatou SABI MOHAMED.

D'entrée de jeu, Clément EBO HOUINOU, secrétaire général administratif adjoint de l'Assemblée nationale a donné lecture des décisions N°2024-049/AN/PT et N°2024-050/AN/PT en date du 10 juin 2024 par lesquelles le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU a nommé respectivement Sagui KOUSSÉRÉ, chef du service de la radiodiffu-

sion Hémicycle et Myriam HOUENOU LEGBA, secrétaire permanente du Caucus des femmes parlementaires du Bénin.

Prenant par la suite la parole pour prononcer leurs allocutions, Philippe ADENIYI, Sagui KOUSSÉRÉ, Carole IKOAFÈ et Myriam HOUENOU LEGBA ont tour à tour rendu grâce à Dieu avant de remercier le président Louis Gbèhounou VLAVONOU pour leur avoir permis de faire cette expérience en ce qui concerne les sortants et pour la confiance placée en eux pour les entrants.

Après les remerciements et les mots de gratitude, ce qui a focalisé les attentions dans les discours au cours de cette cérémonie à laquelle les autorités, les cadres et les agents parlementaires ont pris part, c'est l'engagement des nouveaux promus. Dans son discours, Sagui KOUSSÉRÉ a pris l'engagement d'insuffler une nouvelle dynamique à la radio et d'étoffer la grille des programmes. Pour sa part, Myriam HOUENOU LEGBA a promis de s'engager aux



côtés des femmes parlementaires pour l'atteinte des objectifs du Caucus et surtout de son rayonnement.

Des engagements bien reçus par le Directeur de cabinet Mathieu AHOUANSOU qui, après avoir félicité Philippe ADENIYI et Carole IKOAFÈ, a prodigué des conseils pratiques aux nouveaux promus. □ Au nom du Président de l'Assemblée nationale, je prends acte de vos engagements et vous installe dans vos fonctions. Pleins succès à vous et félicitations □, a-t-il dit en clôturant la cérémonie.

Rappelons pour finir que les mots de l'he Djamilatou SABI MOHAMED, Présidente du Caucus des femmes parlementaires et André DOSSA, Directeur des services de l'information et de la communication (DSICom) de l'Assemblée nationale ont également agrémente la dite cérémonie.

Hermann OBINTI



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lembledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés adoptent une nouvelle loi sur les Ordres nationaux

L'Assemblée Nationale du Bénin a adopté en sa séance plénière de ce lundi 24 juin 2024, la loi N°2024-28 portant création des Ordres nationaux du Bénin à l'unanimité des députés présents et représentés. La séance plénière a été présidée par le Président Louis Gbèhounou Vlavonou.

Selon le rapport présenté par la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme que préside l'honorable Orden Alladatin, la loi adoptée comporte 108 articles répartis en 04 chapitres. La nouvelle mouture de la loi institue les ordres ci-après : Ordre national, Ordre du Mérite, Ordre du mérite social, Ordre du mérite agricole, Ordre du mérite féminin, Ordre du mérite sportif, Ordre artistique et culturel, Ordre des Palmes académiques, Ordre de la défense et de la sécurité et enfin Ordre du mérite

artisanal. La loi précise par ailleurs que d'autres Ordres peuvent être créés par décret pris en conseil des ministres en cas de nécessité. La loi institue aussi le prix du Grand Maître des Ordres.

Pour justifier le vote de cette loi, le Président Orden Alladatin a, dans son rapport, mis l'accent sur le fait que l'Ordre national du Bénin a fait l'objet de différentes lois jusqu'à celle en vigueur, notamment la loi N°94-029 du 3 juin 1996, modifiée, portant réorganisation de l'Ordre national du Bénin.

« Afin de prendre en compte la création par la Constitution de la fonction de vice-Président de la République, consacré comme Grand Chancelier de l'Ordre Nationale du Bénin, il était devenu nécessaire de réviser le cadre juridique porté par la loi susvisée, non seulement pour y inclure les aspects y liés, mais aussi

pour redéfinir le cadre global des Ordres et les mérites qu'ils récompensent », a précisé le rapport de la Commission des lois.

En commission tout comme en plénière, les députés ont soulevé diverses préoccupations pour lesquelles des réponses appropriées ont été apportées tant par le Président de la Commission que par le gouvernement représenté par le Ministre de la justice. L'une des préoccupations qui a retenu l'attention est la création de l'Ordre du mérite féminin alors que la Constitution prône déjà l'égalité entre l'homme et la femme en République du Bénin. Ils se sont aussi prononcés sur le fait d'avoir à atteindre 30 ans d'âge avant de prétendre à une décoration à titre normal. Certains ont cherché à savoir ce qui justifie la décoration des députés à la fin de leur mandat plutôt qu'au début. « Pourquoi certains récipiendaires



paient-ils des droits de Chancellerie alors que d'autres n'en paient pas ? », ont demandé certains députés.

L'honorable Eric Houndété a particulièrement été sensible à l'initiative de cette loi et a salué la création de l'Ordre du mérite féminin. Toutefois, il a souhaité que toutes les dispositions autorisant le gouvernement à créer des Ordres en dehors de ceux qui ont été retenus soient sorties du texte de loi. L'honorable Assan Seibou du Bloc Républicain n'est malheureusement pas du même avis que lui. Il a plaidé pour leur maintien, étant entendu que c'est une question de mérite spécial.

D'autres députés au nombre desquels on peut ci-

ter l'honorable Natacha Kpochan ont salué aussi la création de l'Ordre du mérite féminin.

Dans sa réponse, le Ministre de la justice a dit que l'élargissement du champ des distinctions honorifiques participent de la promotion de l'excellence et de l'exemplarité. « L'ordre du mérite féminin n'est pas exclusivement destiné aux femmes, mais à toute personne (homme et femme) qui œuvrent pour la promotion des droits de femmes et de sa promotion » a-t-il ajouté.

Il faut préciser que plusieurs amendements ont été apportés au projet déposé par le gouvernement à l'Assemblée Nationale par décret N° 2023-441 du 27 juillet 2023.

El-Hadj Affissou Anonrin



NOUVELLE LOI SUR L'URBANISME AU BÉNIN

Les infractions et les sanctions prévues par la loi

Le projet de loi sur l'Urbanisme a été initié en mai 2023 par le gouvernement suite au constat de l'insuffisance des instruments juridiques relatifs au secteur de l'urbanisme, en plus de l'obsolescence des outils existants.

Composé de 171 articles répartis en sept livres, ce projet de loi vise à organiser l'urbanisme au Bénin ainsi qu'à déterminer les règles d'occupation et d'utilisation de l'espace. Cette initiative du Gouvernement, détermine par ailleurs, les compétences, attributions et pouvoirs des différents intervenants dans le domaine de l'urbanisme.

Entamée le jeudi 20 juin 2024 puis ajournée, l'étude du projet de loi sur l'Urbanisme s'est poursuivie le vendredi 21 juin. Elle a été adoptée sous la référence, Loi N° 2024-27 sur l'Urbanisme en République du

Bénin par 80 voix pour, 28 contre et 00 abstention.

Les débats ont surtout achoppé sur la nature des infractions assorties de sanctions jugées sévères et inadaptées aux réalités du Bénin. Il s'agit par exemple des violations des documents d'urbanisme, des infractions relatives aux opérations d'aménagement urbain ; des infractions relatives au permis de construire avec recours aux architectes ou de démolir et les infractions relatives aux zones de montagne ou de colline.

(Voir détails et précisions ci-dessous).

Le député Lambert Agongbonon, Président de la Commission en charge du Plan de l'Assemblée nationale, a expliqué que les infractions et sanctions en question ne sont rien d'autre que la reconduction des dispositions du code pénal et de la loi-cadre sur l'environnement déjà en vigueur.



« Il n'y a rien de nouveau dans le texte qui corse la répression en matière d'urbanisme. Bien au contraire, certaines amendes ont été revues par endroits à la baisse par rapport à ce qui est prévu dans le code pénal adopté en 2018 par le même Parlement » a-t-il ajouté pour apaiser les uns et les autres.

Dans la même veine, les députés Aké Natondé et Jérémie Adomahou ont fait savoir que toutes les dis-

positions contraignantes notamment la disposition d'un permis de construire avant toute construction ou d'un permis de démolition avant toute démolition ne concerne pas toutes les communes du Bénin qui inquiètent plus d'un à savoir notamment disposer.

Jérémie Adomahou, spécialiste de l'Aménagement du territoire a d'ailleurs apporté la précision suivante. « Ces mesures ne touchent que les localités disposant d'un plan d'urbanisation

ou d'aménagement urbain. Certaines zones de la même commune peuvent ne pas être concernées par les dispositions ».

Le texte, dans ses dispositions transitoires et finales, fixe aux communes à statut particulier un délai maximum de cinq ans à compter de son entrée en vigueur pour se doter d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme et d'un plan directeur d'urbanisme approuvé.

D. R.

DÉBAT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA CAPITALE DU BÉNIN

Orden ALLADATIN soutient la transformation de Porto-Novo

(Il appelle les adversaires de la Cité des Aïnonvis à arrêter avec les politicailleries)

Lors de la plénière du 20 juin 2024 à l'Assemblée nationale, le député Orden ALLADATIN de l'Union Progressiste le Renouveau a défendu avec vigueur les efforts de Patrice Talon pour revitaliser Porto-Novo, la capitale du Bénin. Il a souligné que la métamorphose de la ville en une capitale digne de ce nom nécessite une planification stratégique rigoureuse et des actions concrètes. Parmi celles-ci, il a cité l'asphaltage des rues et la réhabilitation des infrastructures vétustes, marquant ainsi l'engagement résolu du

gouvernement à moderniser Porto-Novo.

Le président de la commission des lois a vivement critiqué les détracteurs de ces initiatives, déplorant les discours vides de sens qui contrastent avec les réalisations tangibles du Président TALON. Il a rappelé les échecs notables du passé, tels que la dilapidation de fonds pour des projets non aboutis sous l'administration précédente, notamment le projet du siège de l'Assemblée nationale (plus de 20 milliards de francs CFA) qui

est devenu un symbole national du gaspillage du contribuable béninois.

Le député a souligné que les critiques actuelles émanant de ceux qui ont échoué dans le passé manquent de crédibilité face aux progrès substantiels accomplis sous l'égide de Patrice TALON. Il a appelé à soutenir résolument les efforts de TALON pour Porto-Novo tout en insistant sur l'importance de maintenir une approche stratégique pour assurer la durabilité de cette transformation.

Edson S. EDAH



APRÈS LA DÉCLARATION DES IMAMS

L'Union islamique du Bénin réagit

La déclaration des Imams continue de susciter des réactions. Après la déclaration des Imams, l'Union islamique du Bénin (Uib), par la voix de son secrétaire général, a réagi pour apporter des clarifications.

Selon le secrétaire général de l'union, Yessoufou Abdoul Jalili, l'Uib ne se retrouve pas dans les décisions prises durant cette séance. « Ce n'était pas une réunion à laquelle l'Union Islamique du Bénin a participé, mais plutôt quelques figu-

res de l'Union Islamique du Bénin. C'était une séance de prières pour la nation, mais au cours de l'assise, il y a eu quelques déclarations ou décisions qui ont été prises par des imams et non par l'Union Islamique du Bénin. Les gens y étaient à titre personnel. Malheureusement, cela a été lié à l'Union Islamique du Bénin, » a-t-il laissé entendre.

Le secrétaire général de l'Uib a souligné que la décision prise durant cette rencontre n'engage que les participants ou les organisateurs, et non l'Union

dans son ensemble. « De près ni de loin, l'Union Islamique du Bénin n'a été associée à cela. Maintenant, quant au code électoral, il s'agit d'un dossier très important pour nous et qui ne mérite pas d'être traité de cette façon.

Selon notre ligne de conduite pour des dossiers qui sont purement politiques, nous essayons de passer par nos moyens bien connus pour faire passer notre point de vue et non agir comme les mouvements politiques et autres », a-t-il déclaré.

S. E.



CENTRE HOSPITALIER INTERNATIONAL DE CALAVI (CHIC)

Le CHIC prêt à accueillir ses premiers patients (La date d'ouverture officielle dévoilée)

Les portes du Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC) seront bientôt ouvertes aux usagers. C'est ce qu'a annoncé le Ministre de la santé, Benjamin HOUNKPATIN, précisant que cela se fera au cours du quatrième trimestre de l'année 2024.

Le gouvernement du Président TALON a réalisé la construction d'un établissement hospitalier de standing international dans la commune d'Abomey-Calavi. Le Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC) répond aux normes internationales et constitue l'une des réalisations du Programme d'Action du Gouvernement 2016-2026.

Selon le Ministre de la Santé, Professeur Benjamin HOUNKPATIN, le CHIC est le plus grand

hôpital du Bénin et l'un des plus grands et mieux équipés de la sous-région. Il compte 436 lits répartis dans 18 spécialités regroupées en 8 pôles : urgence et réanimation, cardio-métabolisme, oncologie-gynécologie, digestif et médico-chirurgical, locomoteur et neurochirurgical, cardiovasculaire et thoracique, néphrologique, et tête.

En effet, les travaux de construction de l'hôpital CHIC sont désormais terminés, et la réception provisoire est prévue pour la fin du mois de juin 2024, selon le ministre. L'ouverture officielle est quant à elle annoncée pour le quatrième trimestre de l'année 2024.

Rappelons que le CHIC dispose d'équipements médico-techniques de haut niveau, capables de prendre en charge les pathologies les plus com-

plexes. Il s'agit d'un hôpital public qui sera ouvert à tous les patients, mais qui se positionne comme un hôpital de référence pour les pathologies nécessitant des réponses adaptées que les hôpitaux de niveau inférieur ne peuvent pas fournir, a expliqué le Ministre HOUNKPATIN.

Du coup, le recrutement de personnel administra-

tif, technique et soignant du CHIC est actuellement en cours. Cette étape est essentielle pour assurer le bon fonctionnement de l'hôpital et offrir des soins de qualité aux patients. L'ouverture du Centre Hospitalier International de Calavi représente une avancée majeure dans le domaine de la santé au Bénin. Cet établissement moderne et bien équipé permettra de renforcer

les capacités de prise en charge médicale et d'améliorer l'accès aux soins pour la population.

Le gouvernement du Bénin démontre ainsi son engagement envers le développement du secteur de la santé et sa volonté d'offrir des services de qualité à ses citoyens.

Roger DEDOME (COLL EXT.)



FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



GUEST HOUSE FENOU
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



NB: Venant de Porto-Novo (Carrefour Ouando) voie pavée Dowa 1^{er} carrefour à gauche tout droit dernière von à droite avant carrefour Djassin Houinvié.



GUEST HOUSE FENOU ANNEXE
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



ANNEXE GUEST HOUSE FENOU
vons en face de l'Église Catholique St Paul de Dowa -
- Marché TOHOUTO de Dowa - Voie à côté du marché
amenant au CS LES Jambettes, 3ème rue à droite



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DE PREMIÈRE COMMUNION ET AUTRES EN SAISON DE PLUIES

Chers clients, faites vite vos réservations à ELONA HOUSE !

En cette période de pluies qui coïncide avec la programmation et l'organisation des cérémonies de première communion, la Direction Générale de ELONA HOUSE passe par ce canal pour informer sa clientèle que des dispositions sont prises pour lui faire passer d'agréables moments.

En effet, chers clients de ELONA HOUSE, face à la forte demande, il serait souhaitable de passer vite au service commercial pour réserver vos salles de fête en fonction de votre calendrier.

Dotées de grande capacité et construites avec la dernière technologie, les salles de fête ELONA HOUSE constituent la meilleure solution pour vous en cette période de pluies surtout avec son groupe électrogène de 40 KVA pour juguler les coupures électriques.

À ELONA HOUSE, votre satisfaction est notre leitmotiv

Passez vite pour vos réservations car une équipe professionnelle vous y attend.



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvie non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

SITUATION DE L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DE PARAKOU

Le gouvernement convainc les Députés

Se fondant sur les prérogatives que lui confèrent les dispositions de l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale dans le cadre du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, Le 7 juin 2024 le député Souley Malam MOUCOURE BOKO, préoccupé par la situation actuelle de de l'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou (HIA) a interpellé le Gouvernement à propos.

À travers une question orale avec débat faite en quatre (04) volets, l'élu du parti de l'opposition Les Démocrates soulevé les préoccupations suivantes :

Pourquoi le gouvernement a-t-il abandonné l'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou ?

Existe-t-il un plan de maintenance du plateau technique de l'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou ? Dans l'affirmative, quelle en est la périodicité ?

L'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou, en

tant que Centre hospitalier universitaire, est-il pourvu en ressources humaines de qualité, suffisamment outillées et formées à l'utilisation des équipements médico-techniques affectés à son fonctionnement ?

Comment peut-on expliquer ce désintérêt des autorités gouvernementales pour l'Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou, qui a pourtant coûté la coquette somme de 10 milliards de francs CFA aux contribuables chinois et béninois ?

Fin semaine dernière, Le Ministre de la Défense nationale Fortunet Alain NOUATIN appuyé par son collègue Ministre Benjamin HOUNKPATIN en charge de la Santé a fourni à la Représentation nationale réunie en séance plénière le jeudi 20 juin 2024, des éléments de réponses sur le sujet.

Souley Malam Moucourou BOKO l'auteur de question a déploré l'état dans lequel se trouve cet hôpital de référence et invité le Gouvernement à prêter une attention plus soutenue aux différen-



tes préoccupations des populations. Son collègue, le député Joël GODONOU a pour sa part, plaidé pour que les hôpitaux soient plus équipés.

Les députés Abou TOROU, Djamilatou SABI MOHAMMED, Natondé AKÉ, Charles TOKO et Assan SEIBOU quant eux sont, ont trouvé l'occasion pour rappeler les

actions posées par le Gouvernement dans le domaine de la santé et surtout pour l'hôpital d'Instruction des armées de Parakou.

S.E.

SPORT / CHAMPIONNAT BÉNINOIS

« La saison est terminée et on sait même pas quand est-ce que la prochaine saison démarre », déplore le coach de Coton FC

Coton FC est le champion du Bénin au titre de la saison 2023-2024 est connu. Il a battu Dadjè FC 2-0 ce dimanche 23 juin au stade municipal de Ouidah. À l'issue de la finale, le patron d'encadrement technique du club de Ouidah, Victor Zvunka a donné son avis sur le championnat béninois. Il souhaite que des progrès soient réalisés et que les choses changent.

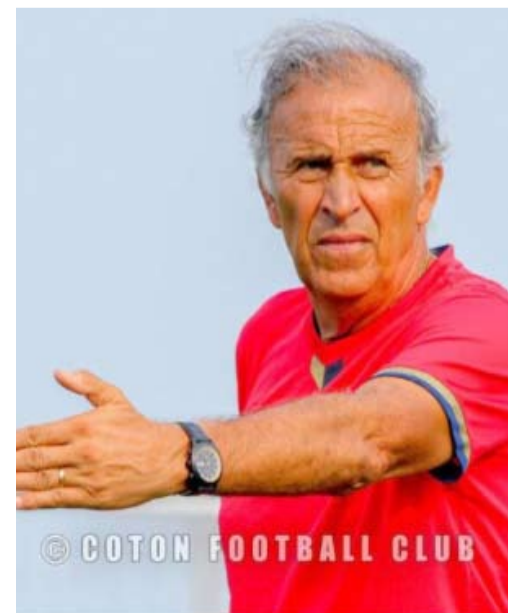
Si pour lui les lignes ont commencé par bouger depuis quelques années, le coach de Coton FC pense que des efforts restent tout de même à faire.

« Je voudrais qu'on puisse aussi à un moment donné professionnaliser un peu plus encore le football béninois. Je pense qu'il faudrait que les arbitres soient professionnels aussi. Ensuite je voudrais qu'on signe aux joueurs de vrais contrats. Des contrats professionnels de 01 an qui court du 1er juillet au 30 juin. Qu'on ne les mettent pas en vacances au mois de mai et que c'est c'est quand on recommence au mois de septembre qu'on commence à les payer », a-t-il déclaré.

Victor Zvunka estime que si le football béninois veut avancer, « il va fal-

loir faire des progrès. Vous voyez la saison, elle vient de terminer, on part en vacances et on sait même pas quand est-ce que la prochaine saison démarre. Pour que les clubs progressent, il va falloir connaître tous cet agenda, toutes ces dates. Parce qu'il faut recruter des joueurs, faut reprendre les entraînements. Depuis 03 ans que je suis là, si on arrive à faire ces efforts entre autre je pense que le football béninois va passer des étapes et sera sûrement encore meilleur», a laissé entendre l'entraîneur des champions du Bénin.

S.E.



BÉNIN / MEMP

Salimane KARIMOU annonce la nomination des nouveaux membres de la Commission Administrative Paritaire

Le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur Salimane KARI-MOU, a annoncé la nomination des nouveaux membres de la Commission Administrative Paritaire (CAP) lors d'une cérémonie qui s'est tenue le mardi 18 juin 2024. Cette Commission joue un rôle important dans la gestion des affaires administratives et sociales liées à l'éducation maternelle et primaire au Bénin.

La CAP/MEMP, désormais constituée de 16 membres, est caractérisée par une représentation équitable avec 8 représentants de l'administration et 8 représentants des partenaires sociaux. Cette répartition paritaire

visé à assurer un équilibre et une collaboration efficace entre les différents acteurs du secteur éducatif.

Voici la composition du nouveau bureau de la Commission Administrative Paritaire :

Président :

– SIMBOSSA TCHAO Thomas, Secrétaire Général du Ministère (SGM)

Vice-président :

– LOKOSSOU Christian, Représentant du personnel

1er Rapporteur :

– ANAGO Reliques, C/SRHDS

2ème Rapporteur :

– AGBOHOUNKA Arnaud, Représentant du personnel

Membres de la partie administrative :

– ACAKPO Cadjovi Blaise
– ESSOU Olatoundji Martin
– AHOTON Liadi A. AKANHO
– HOUÉDANOU Komlanvi
– AFOUDA Y. Mireille
– OBONTE N. Espérance

Membres de la partie syndicale :

– TOTIN André
– GLONOU Aubierge
– KPONOUKON Gaétan
– ALOUKO Moïse
– ADANVOESSIN Thomas
– SOGBO Félix



CEP 2024 AU BÉNIN

Les résultats seront disponibles ce vendredi

(Voici comment les consulter en ligne)

Au Bénin, les résultats du CEP 2024 seront mis en ligne sur la plateforme ERESULTATS, accessible à l'adresse : <https://eresultats.bj/>. Pour consulter les résultats sur ladite plateforme, deux étapes sont à franchir.

Étape 1 : Choix de l'examen ou du concours

Depuis la page d'accueil ou depuis la page de consultation des résultats, recherchez et choisissez l'examen (CEP 2024) ou le concours concerné. Cliquez sur le lien de consultation.

Étape 2 : Informations du candidat

Renseignez votre numéro de table ou d'inscription et à votre résultat.

Par ailleurs, il faut signaler que les travaux de correction des copies de l'examen du Certificat d'études primaires (CEP), session de juin 2024, ont pris fin samedi dernier. La suite du calendrier indique que du lundi 24 au jeudi 27 juin, les travaux de secrétariat vont se tenir sur les étapes de relevé des notes, de saisies et de calcul de notes. Si tout se passe comme prévu, les candidats auront effectivement leurs résultats le vendredi 28 juin prochain.

SBEE / TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU

Plusieurs localités du département de l'Ouémé connaîtront des perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique ce jour

La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) prévoit des travaux de maintenance sur le réseau électrique de la Zone Sud-Est (Porto-Novo), ce qui entraînera des perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique.

Cette perturbation est prévue pour ce Mardi 25 Juin 2024 de 12h à 15h. Les localités concernées sont : KPODJI, DJRÉGBÉ, OWODÉ, KÉTONOU, AWLOUMIN, OKOUN, AGONGO, DJEFFA, ÉKPÉ, TCHONVI, GLÉGBONOU, AHOULOYÉMIN et environs.

Nous sommes conscients que cela peut causer des désagréments et nous vous présentons nos excuses.

Nous tenons à vous assurer que ces travaux sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement du réseau électrique.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter gratuitement au 7302.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

La SBEE, des femmes et des hommes à votre service 24h/24.

MALI / MONAIE

Remise en question du Franc CFA par le Président Assimi GOÏTA

Le dimanche 22 juin dernier, le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition au Mali, a, selon les informations, effectué une visite à Kéné Dougou pour lancer plusieurs projets d'infrastructures majeurs. Parmi ceux-ci figuraient la construction de l'Université de Sikasso, le Plan national de réponse à l'insécurité alimentaire, ainsi que l'inauguration du viaduc et du stade Babemba TRAORÉ.

Au cours de cette visite de 24 heures, le Chef de l'État a rencontré les autorités administratives et coutumières au Gouvernorat, en plus de rendre visite aux Sages de la cité.

Lors de son discours, le Pré-

sident Assimi GOÏTA a rendu hommage aux figures historiques locales de la résistance coloniale, tout en pointant du doigt la France. Il a accusé Paris d'avoir introduit de la fausse monnaie dans l'économie malienne, une tactique qu'il affirme avoir déjà été utilisée contre la Guinée en 1960.

Pour le Président, cette action s'inscrit dans les trois formes de terrorisme auxquelles le Mali est confronté : le terrorisme armé, le terrorisme médiatique caractérisé par la propagation de fausses informations, et le terrorisme économique. Assimi GOÏTA a illustré ses propos en mentionnant la hausse des frais portuaires imposés aux Maliens en Guinée après que le Mali ait cherché d'autres op-

tions commerciales suite aux sanctions de la CEDEAO en 2022.

Le Président malien a ainsi vivement recommandé l'abandon du Franc CFA au profit d'une monnaie locale, qu'il qualifie de monnaie coloniale. Cette position reflète une volonté de souveraineté économique et politique, marquant une remise en question des relations monétaires post-coloniales.

La déclaration d'Assimi GOÏTA a généré des débats au sein de la population malienne et sur la scène internationale. Il sera intéressant de suivre si cette recommandation se traduira par des actions concrètes dans les mois à venir.

Précieux AGUETON



MULTIPLICATION DES ACTES D'INSÉCURITÉ AU NIGER

Les groupes armés défient à nouveau les militaires au pouvoir à Niamey

Le samedi 30 septembre 2023, le général TIANI qui s'est installé à la tête de l'État nigérien à la suite du coup d'État intervenu deux mois auparavant à Niamey, a donné une interview exclusive à la Radio Télévision du Niger (RTN).

Au cours de cette interview, Abdourahmane TIANI devenu Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie

(CNSP) a fait savoir que le pouvoir de Bazoum devrait être renversé puisqu'il menait le Niger vers une dégradation de la sécurité et de l'économie nationale.

En ligne de mire du premier volet de ce justificatif, la gestion de la lutte contre le terrorisme. Selon les accusations d'Abdourahmane TIANI, Mohamed Bazoum le Président élu en 2021 était complaisant dans ses méthodes et décisions face aux terroristes. La France indexée comme complice de l'inefficacité de la lutte anti-terroriste est aussi pointée du doigt puis chassée du Niger.

Une situation inchangée moins d'un an après !

À l'analyse, la situation sécuritaire au Niger, près d'un (01) an après l'installation de la junte militaire au pouvoir.

Aux groupes islamistes armés qui sévissaient dans le pays, sont venus s'ajouter

d'autres constitués de nigériens, notamment le Front Patriotique pour la Libération (FPL) dirigé par Mahmoud Sallah et le Front Patriotique pour la Justice (FPJ), un groupe politico-militaire présidé par Mahamat Tori.

Les principales revendications sont : 1- la libération du président Mohamed Bazoum et 2- le retour à l'ordre constitutionnel.

Ainsi, au cours du mois de mai 2024, le Front Patriotique pour la Libération (FPL) a revendiqué l'attaque d'une position militaire à Séguédine, dans le nord du pays, non loin de la frontière libyenne. Au cours de cette attaque, plusieurs soldats avaient été tués et le matériel du pipeline a été détruit.

Dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 juin 2024, jour de l'Aïd el-Kébir, la fête de Tabaski, un commando a fait sauter une partie du pipeline Niger-Bénin. L'attaque confirmée par l'armée nigérienne est survenue à une dizaine de kilomètres du village de Salkam, dans la région de Dosso. Outre les dommages matériels sur le pipeline, cet acte revendiqué par le Front Patriotique pour la Libération et

a fait six (06) victimes dans le rang des soldats engagés dans la surveillance et la sécurisation du pipeline reliant le pays au Bénin.

Vendredi 21 juin dernier dans un communiqué le gouvernement militaire du Niger a confirmé l'enlèvement du Préfet du département de Bilma et de plusieurs de ses collaborateurs, dont le commandant de la brigade de gendarmerie et trois autres éléments des Forces de défense et de sécurité (FDS) dans la région d'Agadez.

Dans un message publié sur les réseaux sociaux, le Front Patriotique pour la Justice (FPJ) a revendiqué cet enlèvement qui est leur première action connue.

Selon l'armée Mahamat Tori, Président de ce nouveau groupe, cette action vise à restaurer le système démocratique au Niger, ainsi que la libération de l'ex-président détenu par la junte. « Nous continuerons cette lutte jusqu'à la libération du président Mohamed Bazoum », a annoncé le dirigeant du FPJ.

Francis Z. OKOYA (COLL. EXT.)



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 JUIN 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises:

I- MESURES NORMATIVES.

I-1. Règlementation du secteur funéraire en République du Bénin.

Ce secteur est régi jusqu'à présent par l'arrêté interministériel du 23 février 1995 portant règlementation des activités de pompes funèbres par les entreprises privées. Près de 30 ans après son application, il est évident qu'il est devenu obsolète et inapproprié, au regard des évolutions du secteur et des exigences d'actualisation. Il n'a, en effet, pas pris en compte tous les aspects de la sphère funéraire et s'est limité à la gestion des entreprises privées de pompes funèbres.

Ainsi, il n'aborde pas la gestion des cimetières, alors que ces dernières années, des situations conflictuelles ont été enregistrées, ayant comme origine leur aménagement. De même, il est observé par endroits de graves lacunes notamment en ce qui concerne le respect de l'intégrité physique et de la mémoire des défunts. S'y ajoutent des manquements en matière de protection de l'environnement.

En raison de ces insuffisances, il urge de renforcer la réglementation aux fins de réorganiser le secteur funéraire en le mettant aux normes et standards requis en matière de santé, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement en vigueur au Bénin.

Le présent décret instaure donc des innovations qui s'appliquent à la catégorisation de ces activités, la fixation des normes techniques, sanitaires et environnementales applicables à la création, la gestion des pompes funèbres, des funérariums, des crématoriums et des cimetières.

Il prévoit également les qualifications minimales requises pour opérer dans ce domaine et les sanctions encourues par les contrevenants aux règles édictées.

Les ministres concernés par le sujet prendront toutes dispositions utiles à l'application effective de la nouvelle réglementation.

Au titre d'autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote des projets de loi :

portant code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin ; et

fixant la fête annuelle des religions traditionnelles en République du Bénin.

II- COMMUNICATIONS.

II-1. Réorganisation des interprofessions anacarde et soja en vue de l'établissement d'accords-cadres avec l'Etat.

Depuis ces dernières campagnes agricoles, grâce au soutien de l'Etat, la production d'anacarde et de soja est en constante augmentation aussi bien que les exportations qui en découlent. Ces filières sont portées par des familles d'acteurs (réunies en interprofessions pour l'anacarde), qui quoique ne remplissant pas toutes les conditions de représentativité au sens de la réglementation en vigueur, fournissent une importante quantité de ces deux produits sur le marché.

S'agissant du soja en particulier, les acteurs ne sont pas encore en interprofession, mais les producteurs sont organisés au sein de l'Union nationale des coopératives de producteurs de soja du Bénin, représentée dans 50 communes sur les 77.

L'ambition du Gouvernement est de favoriser la transformation de la totalité de la production nationale de cajou et du soja sur place dans nos usines pour plus de valeur ajoutée. Dès lors, il s'agira d'œuvrer à la performance globale de ces deux filières avec pour retombées, entre autres, l'amélioration des prix aux producteurs.

Ceci nécessite d'une part, l'établissement d'accords interprofessionnels directs entre les familles des producteurs et des transformateurs, les porteurs de risque prépondérant au sein de la filière et, d'autre part, par la signature des accords-cadres avec l'Etat pour les deux interprofessions restructurées.

C'est à cette fin que leur réorganisation est planifiée pour être exécutée par la Chambre nationale d'Agriculture, qui mettra en place un comité national d'orientation et un comité technique de mise en œuvre du processus de restructuration.

II-2. Compte-rendu de la tournée nationale gouvernementale de reddition de compte aux populations sur la mise en œuvre du PAG 2021-2026.

Organisée du 25 mai au 8 juin 2024 dans nos 77 communes, ladite tournée a permis, d'une part, de présenter et d'expliquer aux diverses couches de la population, les actions phares mises en œuvre par le Gouvernement ainsi que les progrès réalisés dans tous les domaines.

Elle a donné l'occasion, d'autre part, d'expliquer la rationalité qui justifie certains choix

opérés, d'explicitier les difficultés rencontrées, d'annoncer les perspectives, mais aussi et surtout, de recueillir les perceptions des populations et leurs préoccupations.

Des rapports produits par les différentes délégations, il se dégage que cet exercice de reddition de compte a été largement apprécié et sa réédition vivement souhaitée.

De façon générale, les populations ont exprimé leur satisfaction quant aux actions et réformes opérées en si peu de temps, notamment dans les domaines tels que les cantines scolaires, l'accès au microcrédit, l'autonomisation des femmes, l'accès à l'eau potable, la situation des aspirants au métier d'enseignant, la construction d'établissements scolaires, la gestion de la sécurité, l'accès à l'électricité, l'asphaltage, l'assainissement et la voirie urbaine, les infrastructures routières, marchandes et sportives.

Aussi, ont-elles désiré une intensification desdites actions afin qu'elles génèrent encore plus d'impacts au niveau communal et à l'échelle nationale.

Prenant acte des préoccupations générales ou spécifiques ainsi exprimées, le Conseil s'est prononcé en faveur de l'accélération de leur prise en charge, selon une programmation pertinente.

III- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Directeur général de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers : Monsieur Youssoufou ADAM

Au ministère de la Défense nationale

Chef d'état-major adjoint de l'Armée de terre : Colonel Saturnin OBELAKOUN

Chef d'état-major de la Garde nationale : Colonel Faizou GOMINA

Chef d'état-major adjoint de la Garde nationale : Colonel André DOKOUI FOFO

Conseiller technique à la Stratégie : Colonel François AMOUSSOU

Directeur de la Participation des armées au développement et aux tâches d'intérêt public : Colonel-major Tétédédé IDJOUOLA

Directeur central du Génie des Armées : Lieutenant-colonel Philippe Néri ALI

Directeur central du Génie des Armées adjoint : Lieutenant-colonel Megalvio TOSSA.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2024,

**Le Secrétaire Général
du Gouvernement,
Edouard QUIN-OURO.**



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40